



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2026-216

PUBLIÉ LE 20 MAI 2026

Sommaire

Direction de l'administration pénitentiaire /

R76-2026-05-06-00007 - Décision n° 17-2026 de la DISP (2 pages)	Page 3
R76-2026-05-06-00009 - Décision n° 19-2026 de la DISP (2 pages)	Page 6
R76-2026-05-06-00010 - Décision n° 20-2026 de la DISP (3 pages)	Page 9
R76-2026-05-06-00011 - Décision n° 21-2026 de la DISP (2 pages)	Page 13
R76-2026-05-06-00012 - Décision n° 22-2026 de la DISP (2 pages)	Page 16
R76-2026-05-06-00013 - Décision n° 23-2026 de la DISP (2 pages)	Page 19
R76-2026-05-06-00006 - Décision n° 24/2026 de la DISP (4 pages)	Page 22
R76-2026-05-06-00014 - Décision n° 25/2026 de la DISP (30 pages)	Page 27

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2026-05-18-00001 - Arrêté de création de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES) (5 pages)	Page 58
---	---------

SGAR Occitanie /

R76-2026-05-06-00008 - Décision n° 18-2026 de la DISP (7 pages)	Page 64
---	---------

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00007

Décision n° 17-2026 de la DISP



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°17/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7,

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles L.211-3, L.213-8 et L.213-9, L.224-1 à L.224-4, R.113-65, R.213-18 et R.213-19, R.213-21 à R.213-35, R.224-1 à R.224-12, D.215-13, R.322-5, D.211-9, D.211-11, D.211-18 à D.211-22, D.211-24, D.211-26 et D.211-27, D.211-29, D.211-31, R.234-43,

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à **Madame Nathalie Faustin**, directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles visés ci-dessus.

Article 2

En l'absence de la directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires, délégation permanente est donnée à **Madame Chloé Gardenal**, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions pris en application des articles visés de la présente décision.

Article 3

En l'absence simultanée de la directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires et de la secrétaire générale, délégation permanente est donnée à **Madame Patricia Reulet**, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département sécurité et détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à **Madame Sophie Avril**, commandante pénitentiaire, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à **Monsieur Yves Delsol**, directeur des services pénitentiaires, directeur placé à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse à l'effet de signer tous actes, arrêtés ou décisions visés à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Les dispositions de la décision n°6/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 5

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse




Franca ANNANI

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00009

Décision n° 19-2026 de la DISP



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°19/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment son article 7,

Vu le décret du n°2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, notamment son article 30,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R.113-65, R.113-66 et D.113-67 relatifs aux compétences des personnels de direction et aux délégations de signature,

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R.424-15 et suivants relatifs à l'agrément des structures de placement à l'extérieur,

Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à **Madame Nathalie Faustin**, directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires, à l'effet de signer toutes les décisions d'agrément des structures de placement extérieur.



Article 2

En l'absence de la directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires, délégation permanente est donnée à **Monsieur Rodolphe Mangel**, chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à l'effet de signer toutes les décisions visées à l'article 1 de la présente décision

Article 3

En l'absence du chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, délégation permanente est donnée à **Monsieur Sébastien Dumont**, adjoint au chef à du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive, à l'effet de signer toutes les décisions visées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

En l'absence simultanée du chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive et de son adjoint, délégation permanente est donnée à **Monsieur Arnaud Bourgoïn**, chef de l'unité des politiques d'insertion, à **Madame Emilie Morin**, cheffe de l'unité de la méthodologie et de l'accompagnement, à **Madame Myriam Belacel**, cheffe de l'unité exécution des peines au département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive à l'effet de signer les décisions visées à l'article 1 de la présente décision.

Article 5

Les dispositions de la décision N°8/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 6

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI ✓



2

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00010

Décision n° 20-2026 de la DISP



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°20/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le décret N°97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du Ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide

Article 1

Délégation est donnée à **Madame Nathalie Faustin**, directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à **Madame Chloé Gardenal**, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.



Article 3

Délégation est donnée à **Madame Catherine Moreau**, directrice des services pénitentiaires, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 4

Délégation est donnée à **Madame Annick Lancelle**, attachée principale d'administration, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à l'effet de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, et dans la limite de ses attributions tous les actes, arrêtés et décisions relevant notamment des dispositions de l'arrêté du 12 mars 2009 susvisé.

Article 5

Unités de gestion du département des ressources humaines	Délégation donnée au chef d'unité	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'unité	Actes de gestion administrative
Unité de la gestion administrative et financière	Madame Chantal ESCOURBIAC, secrétaire administrative.	Madame Nadine MONTASSIER, secrétaire administrative.	Décisions des changements de modalité de service. Changement de positions/ situations administratives. Décisions des congés et absences (hormis les décisions de CITIS). Décisions des comptes épargne temps. Validation des demandes remboursements de transport. Validation des demandes de forfaits mobilité



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

			durable.
Pilotage de la masse salariale et du schéma d'emplois.	Monsieur Erwann MASINI, attaché d'administration de l'Etat.		Contrats des agents non titulaires et avenants aux contrats.

Article 6

Les dispositions contenues à la décision N°9/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 7

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00011

Décision n° 21-2026 de la DISP



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n° 21/2026 de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de
Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu l'article L211-3 al.1 du code pénitentiaire,

Vu les articles D. 211-19, D. 211-20 al. 1, D211-22 et D211-24 du code pénitentiaire,

Vu la circulaire NOR JUSK1240006C du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 21 février 2012,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Article 1 : Délégation pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à **Madame Patricia Chauviré**, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Béziers, pour affecter les condamnés ayant un reliquat de peine supérieur à 6 mois et inférieur à 24 mois du quartier maison d'arrêt au quartier centre de détention, en veillant à privilégier les reliquats de peine les plus importants.

Compte tenu du surencombrement, devront être retenues prioritairement, les personnes détenues ayant des attaches à proximité du département de l'Hérault et possibilité de visites. Le nombre de places concernées par la délégation est de 80 places maximum.

Sont exclus de la délégation les détenus placés ou ayant été placés au quartier d'isolement de l'établissement, les détenus TIS, les détenus DPS, les détenus à profil spécifique selon la liste DISP et les détenus AICS.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Patricia Chauviré**, délégation est donnée à **Madame Marion Vernadat**, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Béziers.

Article 3 : Les dispositions contenues à la décision N°10/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00012

Décision n° 22-2026 de la DISP



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°22/2026 de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de
Toulouse portant délégation de compétence d'affectation des condamnés**

La directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu l'article L211-3 al. 1 du code pénitentiaire,

Vu les articles D. 211-19, D. 211-20 al. 1, D211-22 et D211-24 du code pénitentiaire,

Vu la circulaire NOR JUSK1240006C du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 21 février 2012,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Article 1

Délégation pour une durée d'un an, à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à **Madame Séverine Godefroid**, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Perpignan, pour affecter les condamnés ayant un reliquat de peine supérieur à 6 mois et inférieur à 24 mois du quartier maison d'arrêt au quartier centre de détention, en veillant à privilégier les reliquats de peine les plus importants.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Compte tenu du surencombrement, devront être retenues prioritairement, les personnes détenues ayant des attaches à proximité du département des Pyrénées-Orientales et possibilité de visites.

Le nombre de places concernées par la délégation est de 80 places maximum.

Sont exclus de la délégation les détenus placés ou ayant été placés au quartier d'isolement de l'établissement, les détenus TIS, les détenus DPS, les détenus à profil spécifique selon la liste DISP.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Séverine Godefroid**, délégation est donnée à **Monsieur Richard Monteil**, adjoint à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Perpignan.

Article 3

Les dispositions contenues à la décision N°11/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI



2

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00013

Décision n° 23-2026 de la DISP



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n° 23/2026 de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de
Toulouse portant délégation de compétence d'affectation au sein de la structure
d'accompagnement à la sortie du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles L211-3, D. 211-19, D. 211-20 alinéa 2, D211-22 et D211-24,

Vu la note DAP du 8 décembre 2021 portant doctrine nationale relative aux structures d'accompagnement à la sortie (SAS),

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Article 1

Délégation pour une durée d'un an à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à **Monsieur Jimmy Delliste**, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse :

- Pour l'affectation au sein de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse, des détenus hommes condamnés écroués au sein de l'établissement et ayant une peine ou un reliquat de peine inférieur ou égal à deux ans.



- Le nombre de places déléguées est fixé à cinquante-cinq (55) places sur les soixante (60) places disponibles de la SAS.
- Sont exclus de la délégation, les détenus TIS, DPS, placés ou ayant été placés dans un QI, UDV ou QER et la gestion des escortes des personnes détenues du niveau 4 et de niveau 5.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Article 3

Les dispositions de la décision N°12/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI

Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00006

Décision n° 24/2026 de la DISP



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n° 24/2026 de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse
portant délégation de compétence d'affectation au sein de la structure d'accompagnement à
la sortie du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code pénitentiaire et notamment ses articles L211-3, D. 211-19, D. 211-20 alinéa 2, D211-22 et D211-24,

Vu la note DAP du 8 décembre 2021 portant doctrine nationale relative aux structures d'accompagnement à la sortie (SAS),

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Article 1

Délégation pour une durée d'un an à compter de la date de la signature de la présente décision, est donnée à **Madame Pauline Rossignol**, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone :

- Pour l'affectation au sein de la structure d'accompagnement vers la sortie (SAS) du centre pénitentiaire de Villeneuve-Lès-Maguelone, des détenus hommes condamnés écroués au sein de l'établissement et ayant une peine ou un reliquat de peine inférieur ou égal à deux ans.
- Le nombre de places déléguées est fixé à soixante-quinze (75) sur les cent cinquante (150) places disponibles de la SAS.



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de l'administration pénitentiaire

- Sont exclus de la délégation, les détenus TIS, DPS, placés ou ayant été placés dans un QI, UDV ou QER et la gestion des escortes des personnes détenues du niveau 4 et de niveau 5.

Article 2

En l'absence ou en cas d'empêchement de **Madame Pauline Rossignol**, cheffe d'établissement, délégation est donnée à **Monsieur Charlie Raynaud**, adjoint à la cheffe d'établissement, à l'exclusion de tout autre.

Article 3

Les dispositions contenues à la décision N°13/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI



Direction de l'administration pénitentiaire

R76-2026-05-06-00014

Décision n° 25/2026 de la DISP

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°25/2026
portant délégation de signature
à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu le décret n° 2026-29 du 28 janvier 2026 substituant la dénomination «direction générale de l'administration pénitentiaire» à la dénomination «direction de l'administration pénitentiaire» dans la partie législative du code pénitentiaire
Vu l'arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'avenant n°2 à la délégation de gestion du 21 avril 2022 relative à l'expérimentation d'un centre de gestion financière relative placée sous l'autorité du DRFIP – Opérations de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse – Programme 349 du 15 novembre 2024,
Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1^{er} avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1^{er} mai 2026,
Vu l'arrêté en date du 27 avril 2026 de Monsieur Pierre-André Durand, préfet de la Région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,
Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1^{er}

En mon absence, délégation est donnée à Madame Nathalie FAUSTIN, directrice interrégionale des services pénitentiaires adjointe et à Madame Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires hors classe, secrétaire générale à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Stéphanie LACOMBE, conseillère d'administration, cheffe du département du budget et des finances, à Madame Barbara WURTZEL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – hors titre 2 ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires hors classe, cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, et à Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – titre 2.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique 1^{ère} classe, cheffe du département des affaires immobilières, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes relatifs au code UO 0107-F175-3175.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Patricia REULET, directrice hors classe des services pénitentiaires, cheffe du département de la sécurité et de la détention, et à Madame Sophie AVRIL commandante pénitentiaire, adjointe à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département de la sécurité et de la détention.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Rodolphe MANGEL, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation de classe exceptionnelle, chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive et à Monsieur Sébastien DUMONT, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe, adjoint au chef du département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Catherine MOREAU, directrice des services pénitentiaires hors classe, cheffe du département des ressources humaines et des relations

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

sociales, et à Madame Annick LANCELLE, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Madame Esther MARCOS, directrice technique 1^{ère} classe, cheffe du département des affaires immobilières, et à Monsieur Julien ESPEU, directeur technique 1^{ère} classe, adjoint à la cheffe du département des affaires immobilières, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des affaires immobilières.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie FAUSTIN et de Madame Chloé GARDENAL, délégation est donnée à Monsieur Dominique CLARY, cadre technique contractuel, chef du département des systèmes d'information, à Monsieur Sébastien CHAUSY, directeur technique 2^{ème} classe, adjoint au chef du département des systèmes d'information, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des systèmes d'information.

Article 10

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SEQUELA, directeur hors classe des services pénitentiaires, chef de service, à Madame Marie ROIG, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, adjointe au chef de service, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le service dont ils assurent le commandement.

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 11

Délégation est donnée à Madame Estelle GAU, directrice des services pénitentiaires, directrice des équipes de sécurité pénitentiaire, à Monsieur Patrick SEGUINAUD, capitaine pénitentiaire de classe supérieure, chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires, à Madame Claire PASQUET, commandante pénitentiaire, adjointe au chef de l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires, de signer, au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par l'autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires.

Article 12

Délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, pour leur fonctionnement propre, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 20 000 € par acte, à :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Mme Patricia Chauviré, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Marion Vernadat, directrice des services pénitentiaires	Madame Marie-Mylène Begue, attachée d'administration de l'Etat
Centre de détention de Muret	Madame Valérie Stempfer, directrice des services Pénitentiaires hors classe	Madame Laurence Lamothe Suhit, directrice des services pénitentiaires	Madame Christèle Chevalier, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Madame Julie Boissinot, directrice des services pénitentiaires	Madame Evelyne Le Cloirec, directrice des services pénitentiaires	Madame Florence Fuhrmann, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Perpignan	Madame Séverine Godefroid, directrice des services pénitentiaires	Monsieur Richard Monteil, directeur des	Madame Céline Caubel, attachée d'administration de l'Etat

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

	hors classe	services pénitentiaires	
Maison d'arrêt de Nîmes	Madame Catherine Gay-Giat, directrice des services pénitentiaires hors classe	Monsieur Rémi Castet, directeur des services pénitentiaires	Madame Mélodie Forin, attachée principale d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone	Madame Pauline Rossignol, directrice des services pénitentiaires hors classe	Monsieur Charlie Raynaud, directeur des services pénitentiaires	Madame Fatima Boukezzoula, attachée d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse	Monsieur Jimmy Delliste, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle		Madame Céline Séguela, attachée d'administration de l'Etat

Article 13

Délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que, le cas échéant, du compte de commerce 912 des centres de coût et, pour leur fonctionnement propre, des départements, services et cellule suivants, dans la limite de 15 000 € par acte :

CENTRES DE COUT ET SERVICES	Délégation donnée aux chefs d'établissement ou de département	Délégation donnée aux adjoints en l'absence des chefs d'établissement ou de département	Délégation donnée en l'absence des chefs d'établissement et de leurs adjoints
Maison d'arrêt d'Albi	Monsieur Patrick Migliaccio commandant pénitentiaire	Madame Sandrine Roche, commandante pénitentiaire	Madame Christelle Brun, secrétaire administrative grade 2 Monsieur Jean-Patrice Bertaudière, capitaine

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

			pénitentiaire
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Emmanuel Eynard commandant pénitentiaire	Monsieur Nicolas Canet, commandant pénitentiaire	
Maison d'arrêt de Foix	Madame Anne Morinière, commandante pénitentiaire	Madame Nathalie Gennardi, commandante pénitentiaire	
Maison d'arrêt de Mende	Madame Sandrine Roche, commandante pénitentiaire,		
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Franck Rivière, commandant pénitentiaire	Madame Sonia Royer, commandante pénitentiaire	Madame Karine Combres, Secrétaire Administratif
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Thierry Deliessche, commandant pénitentiaire	Monsieur Jean-Yves Ly-Yick-Khien, capitaine pénitentiaire	
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Christophe Breucq, commandant pénitentiaire	Monsieur Eric Marko, commandant pénitentiaire	
Maison d'arrêt de Tarbes	Madame Karine Fromentin, capitaine pénitentiaire		
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavour	Monsieur Eric Bruel, directeur des services pénitentiaires		
Département sécurité et détention	Madame Patricia Reulet, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Sophie Avril, commandante pénitentiaire	
Département des politiques d'insertion, de la probation et de la prévention de la récidive	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Monsieur Sébastien Dumont, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	
Département des ressources humaines et des relations sociales	Madame Catherine Moreau, directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Annick Lancelle, attachée principale d'administration de l'Etat	
Département du	Madame Stéphanie	Madame Barbara	

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

budget et des finances	Lacombe, conseillère d'administration	Wurtzel, attachée d'administration de l'Etat	
Département des systèmes d'information	Monsieur Dominique Clary, cadre technique contractuel	Monsieur Sébastien Chausy, directeur technique 2 ^{ème} classe	
Département des affaires immobilières	Madame Esther Marcos, directrice technique 1 ^{ère} classe	Monsieur Julien Espeu, directeur technique 1 ^{ère} classe	
Mission de lutte contre la radicalisation violente	Madame Agnès Camelot, directrice des services pénitentiaires		
Mission du droit et de l'expertise juridique	Madame Olivia Lucchini, attachée d'administration de l'Etat		
DISP	Monsieur Frédéric Séguela, directeur des services pénitentiaires hors classe	Madame Marie Roig, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	
Bureau des affaires générales	Monsieur Eric Dingli, attaché d'administration de l'Etat	Madame Emilie Bétaillouloux, agent contractuel	

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 14

Délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 15 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée aux adjoints en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de leurs adjoints
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute- Garonne et de l'Ariège	Madame Véronique Dumas, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Monsieur Laurent Maynaud, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Chafika Brice, attachée d'administration de l'Etat
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Pierrick Leneuve, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Stéphane Lecoeur, attaché d'administration de l'Etat

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 15

Délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 12 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée aux adjoints en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation et de leurs adjoints
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Muriel Sauvestre-Cavalié, directrice pénitentiaire d'insertion classe normale	Madame Sylvie Goudy, secrétaire administratif grade 2
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Véronique Meunier, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Laurent Liegeois, secrétaire administratif grade 2 Madame Adina Huseinbasic directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Joan Sylvanielo, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe		Madame Muriel Laporte secrétaire administratif grade 2
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Eric Lamboley, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Samira Khelaifia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Felipe Ayala attaché principal d'administration d'Etat Madame Céline Contri secrétaire administratif grade 2 Madame Monique Cordier, secrétaire administrative
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Madame Céline Corsetti directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Sandra Touzelet secrétaire administratif grade 1 Monsieur Meghabbar Fadel, secrétaire administratif grade 1
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Philippe Lambrigot directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Béatrice Perron, secrétaire administratif grade 1
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Catherine Enjarlan, secrétaire administratif grade 3

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 16

Délégation est donnée pour signer au nom de la directrice interrégionale par interim, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par les services pénitentiaires d'insertion et de probation :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée aux directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Délégation donnée aux adjoints en l'absence des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Monsieur Omar Kaabeche, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Muriel Sauvestre-Cavalié, directrice pénitentiaire d'insertion classe normale
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Véronique Meunier, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Madame Céline Maudry, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes- Pyrénées	Madame Joan Sylvanielo, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Eric Lamboley, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Samira Khelaifia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Madame Céline Corsetti directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Véronique Hannecart, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Monsieur Philippe Lambrigot directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Madame Nina Miel, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Madame Pascale Baranger, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Rémi Hoareau, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Véronique Dumas, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Monsieur Laurent Maynaud, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation classe exceptionnelle	Madame Morgane Porte, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 17

Délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des services suivants dans la limite de 1 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef de service	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de service
Autorité de régulation et de programmation des extractions judiciaires	Monsieur Patrick Séguinaud, capitaine pénitentiaire	Madame Claire Pasquet, commandant pénitentiaire
Equipe régionale d'intervention et de sécurité	Monsieur Patrice Verdier, commandant divisionnaire pénitentiaire	Monsieur Claude Bertrand, capitaine pénitentiaire
Unité cynotechnique	Madame Marie Miravete, capitaine pénitentiaire	Madame Emilie Delbes, brigadier-chef
Pôle de placement sous surveillance électronique	Monsieur Sébastien Job, capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Leman, commandant pénitentiaire

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 18

Délégation est donnée à Monsieur André Szopa, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées pour signer les pénalités afférentes au marché MGD21 dans la limite de 5 000 €.

Article 19

Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus Cœur », et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
ROHA	Stephane	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE

Article 20

Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait (titre de perception, validation de services, ...), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MASINI	Erwann	DISP TOULOUSE
ESCOURBIA C	Chantal	DISP TOULOUSE
MOSTEFAOU I	Zaia	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
SELAMNIA	Zohra	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

Article 21

Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'applicatif « Chorus formulaires communication » les demandes de paiement directes, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
ZADORIN	Tatiana	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE

Article 22

Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour saisir dans l'applicatif « Chorus formulaires » les expressions de besoin, valider les demandes d'achat et saisir la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12 – 46
SAUVESTRE-CAVALIE	Muriel	SPIP 12 – 46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12 - 46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12 - 46
CONTRI	Céline	SPIP 30
CORDIER	Monique	SPIP 30

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

AYALA	Felipe	SPIP 30
LAMBERT-MAROUZET	Anne	SPIP 30
BRICE	Chafika	SPIP 31
GIRAUD	Jean	SPIP 31
THERET	Magali	SPIP 31
LECOEUR	Stéphane	SPIP34
CHAOUA	Yamina	SPIP34
ABA	Zoulika	SPPIP 34
PAKAINA	Isabelle	SPIP34
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82
MASCALI	Laëtitia	SPIP 82
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie- Pierre	CD MURET
LAGNEAU	Maureen	CD MURET
DABRIN	Delphine	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
SABARY	Florian	CD ST SULPICE
BENTEO	Cécile	CP BEZIERS
BOUABDELLAH	Cécilia	CP BEZIERS
ROSE	Françoise	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
SEGUELA	Céline	CP SEYSSSES
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSSES
SILVANO-MARTIN	Audrey	CP SEYSSSES

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

FUHRMANN	Florence	CP LANNEMEZAN
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
SOUM (BASSE)	Séverine	CP LANNEMEZAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne- Sophie	CP PERPIGNAN
VALETTE	Romain	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
VIDALENC	Samantha	DISP TOULOUSE
FRANCOIS	Adeline	DISP TOULOUSE
SZOPA	Andre	DISP TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
LEMARIE	Dominique	DISP TOULOUSE
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
MUKESHIMANA	Scholastic a	DISP TOULOUSE
RABASCO GARCIA	Ignacio	DISP TOULOUSE
ZADORIN	Tatiana	DISP TOULOUSE
TATHYS	Jocelyn	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE
NOUI	Lillia	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
BEN SACI	Maud	DISP TOULOUSE
LOURI	Arlette	DISP TOULOUSE
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE
BARRADAS	Nathalie	DISP TOULOUSE
PALLARES	Cyril	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

MAGNERE	Olivier	DISP TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP TOULOUSE
BETAILLOULOUX	Emilie	DISP TOULOUSE
OUBERRI	Rachida	DISP TOULOUSE
FABRE	Nathalie	DISP TOULOUSE
DELFOUR	Cassandra	DISP TOULOUSE
MARQUES	Louis	DISP TOULOUSE
CAMPAGNE	Philippe	DISP TOULOUSE
PITTARO	Karine	DISP TOULOUSE
MASINI	Erwann	DISP TOULOUSE
THYS	Sébastien	DISP TOULOUSE
SOBECKI	Fabien	DISP TOULOUSE
VERDIER	Patrice	DISP TOULOUSE - ERIS
HIVET	Gisèle	DISP TOULOUSE - ERIS
MAGNE	Jean- François	DISP TOULOUSE – ARPEJ/PREJ
JOB	Sébastien	DISP TOULOUSE - PSE
MAUPAS	Christelle	DISP TOULOUSE - PSE
BRUN	Christelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
EYNARD	Emmanuel	MA CARCASSONNE
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
DARCHE	Marie- Pierre	MA FOIX
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
MARTI	Thierry	MA NIMES
FORIN	Mérodie	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
MEYNIER	Coraline	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
BIZOT	Delphine	MA TARBES
LABELLE	Christine	MA TARBES

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

MERAL	Hélène	MA MENDE
GOUMIDI	Farida	MA MENDE
BRUEL	Eric	EPM LAVAU
PILEAU	Victoire	EPM LAVAU
FERRAND	Noemie	EPM LAVAU
DARTIGUELONGUE	Jérémie	EPM LAVAU
MAMERI	Olivier	EPM LAVAU
CHOISI	Lydia	EPM LAVAU
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE

Article 23

Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de service gestionnaire (SG) dans l'applicatif « Chorus DT », à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
STEMPFER	Valérie	CD MURET
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BLANCHARD	Sabrina	CD MURET
THIBAUT	Juliette	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
TOURREL	Louise	CD ST SULPICE
BREUCQ	Christophe	CD ST SULPICE
SABARY	Florian	CD ST SULPICE
AUBERT	Véronique	CD ST SULPICE
BOISSINOT	Julie	CP LANNEMEZAN
FUHRMANN	Florence	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
ROSSIGNOL	Pauline	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
RAYNAUD	Charlie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
MIGLIACCIO	Patrick	MA ALBI
ROCHE	Sandrine	MA ALBI
BERTAUDIÈRE	Jean-Patrice	MA ALBI
BRUN	Christelle	MA ALBI
ALAPHILIPPE	Isabelle	MA ALBI
HANTUTE	Perrine	MA ALBI
MORINIÈRE	Anne	MA FOIX
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
APPART	Annick	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
ROCHE	Sandrine	MA MENDE
GOUMIDI	Farida	MA MENDE
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
DELISSCHE	Thierry	MA RODEZ
FROMENTIN	Karine	MA TARBES
DUFOUR	Véronique	MA TARBES
LABELLE	Christine	MA TARBES
BIZOT	Delphine	MA TARBES
BARILLEC	Anne-Lise- Marie	MA TARBES
ALAPHILIPPE	Fabrice	PREJ ALBI
BENOIST	Christophe	PREJ ALBI
SORIANO	Amandine	PREJ BEZIERS
MOUTOU	Xavier	PREJ BEZIERS
FIZE	Laurent	PREJ NIMES
NASSEAU	Gerald	PREJ NIMES
JANVIER	Peggy	PREJ MURET
TERUEL	Nicolas	PREJ MURET

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

SEGUINAUD	Patrick	ARPEJ DISP TOULOUSE
PASQUET	Claire	ARPEJ DISP TOULOUSE
VERDIER	Patrice	ERIS TOULOUSE
HIVET	Gisèle	ERIS/CYNO
MIRAVETE	Marie	Base CYNO
DELBES	Emilie	Base CYNO
AMBAYRAC	Jérémie	DISP TOULOUSE
DEL-OLMO	Marianne	DISP TOULOUSE
SOBECKI	Fabien	DISP TOULOUSE
THYS	Sébastien	DISP TOULOUSE
CORSETTI	Céline	SPIP 11
HANNECART	Véronique	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
ARRICOT	Sylvie	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12-46
SAUVESTRE-CAVALIE	Muriel	SPIP12-46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12-46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12-46
LAMBOLEY	Eric	SPIP 30/48
KHELAIFIA	Veronique Samira	SPIP 30-48
CONTRI	Celine	SPIP 30-48
PASQUIER	Elisabeth	SPIP 30-48
AYALA	Felipe	SPIP 30-48
LAMBERT MAROUZET	Anne	SPIP 30-48
LENEVEU	Pierrick	SPIP 34
PORTE	Morgane	SPIP 34
CHAOUA	Yamina	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP 34
DELTOUR	Isabelle	SPIP 34
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
BARANGER	Pascale	SPIP 81
HOAREAU	Rémy	SPIP 81

??

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
RIVIERE	Franck	MA MONTAUBAN
ROYER	Sonia	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MAUDRY	Céline	SPIP 82-32
MEUNIER	Véronique	SPIP 82-32
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82-32
MASCALI	Laëtitia	SPIP 82
CAUBEL	Céline	CP PERPIGNAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
MEJEAN	Patrick	CP PERPIGNAN
MONTEIL	Richard	CP PERPIGNAN
GODEFROID	Séverine	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
BLONDEL	Stéphanie	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
MAVEYRAUD	Laurence	CP PERPIGNAN
FARRAS	Isabelle	CP PERPIGNAN
JMAILI	Djamila	CP PERPIGNAN
LABORDE MOURET	Christine	CP PERPIGNAN
CHRETIEN	Cécile	CP PERPIGNAN
DELLISTE	Jimmy	CP SEYSSSES
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSSES
BIELKIEWICK	Boris	CP SEYSSSES
SIMON	Sébastien	CP SEYSSSES
SILVANO-MARTIN	Audrey	CP SEYSSSES
GAY-GIAT	Catherine	MA NIMES
MARTI	Thierry	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
EYNARD	Emmanuel	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
BOUTRIT	Jean-Michel	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

BRUEL	Eric	EPM LAVAU
VIVAN	Lucas	EPM LAVAU
DUMAS	Véronique	SPIP 31-09
BRICE	Chafika	SPIP 31
GIRAUD	Jean	SPIP 31-09
LABORIE	Laurence	SPIP 31-09
THERET	Magali	SPIP 31-09
MAYNAUD	Laurent	SPIP 31-09
LALLEMENT	Sandrine	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
CHAUVIRE	Patricia	CP BEZIERS
VERNADAT	Marion	CP BEZIERS
GARDENAL	Chloé	DISP TOULOUSE
DELSOL	Yves	DISP TOULOUSE
FAUSTIN	Nathalie	DISP TOULOUSE
SIMON AVRIL	Sophie	DISP TOULOUSE
REULET	Patricia	DISP TOULOUSE
MOREAU	Catherine	DISP TOULOUSE
LANCELLE	Annick	DISP TOULOUSE
MASINI	Erwann	DISP TOULOUSE
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
ESPEU	Julien	DISP TOULOUSE
BOURGOUIN	Arnaud	DISP TOULOUSE
BELACEL	Myriam	DISP TOULOUSE
MORIN	Emilie	DISP TOULOUSE
BABOU	Dominique	DISP TOULOUSE
ASSET	Valérie	DISP TOULOUSE
MANGEL	Rodolphe	DISP TOULOUSE
DUMONT	Sébastien	DISP TOULOUSE
CAMELOT	Agnès	DISP TOULOUSE
LUCCHINI	Olivia	DISP TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP TOULOUSE
CHAUSY	Sébastien	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP TOULOUSE
ARMAND	Marine	DISP TOULOUSE
LAMOTHE	David	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

BORDET	Stéphane	DISP TOULOUSE
VALLETTE	Romain	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE
QUEULIN	Carole	DISP TOULOUSE
DESURMONT	Bérengère	DISP TOULOUSE
POLASTRON	Sandra	DISP TOULOUSE
PITTARO	Karine	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
COAT	Emilie	DISP TOULOUSE
NOUI	Lilia	DISP TOULOUSE
LAMBRIGOT	Philippe	SPIP 66
MIEL	Nina	SPIP 66
PERRON	Béatrice	SPIP 66
PRETOT	Barbara	SPIP 66
KHADRAOUI	Faouzi	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66

Article 24

Dans le cadre de la dématérialisation du traitement des frais de déplacement, délégation est donnée, pour valider en qualité de gestionnaires contrôleur (GC) dans l'appliquatif « Chorus DT », à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
CHEVALIER	Christèle	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
BONA	Cindy	CD ST SULPICE
HOURLIER	Sabine	CD ST SULPICE
TOURREL	Louise	CD ST SULPICE
SABARY	Florian	CD ST SULPICE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

AUBERT	Véronique	CD ST SULPICE
BREUCQ	Christophe	CD ST SULPICE
FUHRMANN	Florence	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
SOUM (BASSE)	Séverine	CP LANNEMEZAN
LEPEZ	Isabelle	CP LANNEMEZAN
GLASSNER	Sylvie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
BOUKEZZOULA	Fatima	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROSSIGNOL	Pauline	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
IZARD	Cécile	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
RAYNAUD	Charlie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
ROCHETTE-LENOIR	Valérie	CP VILLENEUVE LES MAGUELONE
MIGLIACCIO	Patrick	MA ALBI
ROCHE	Sandrine	MA ALBI
BRUN	Christelle	MA ALBI
ALAPHILIPPE	Isabelle	MA ALBI
BERTAUDIÈRE	Jean-Patrice	MA ALBI
HANTUTE	Perrine	MA ALBI
RASPECTA	Méléna	MA FOIX
APPART	Yannick	MA FOIX
DARCHE	Marie-Pierre	MA FOIX
GOUMIDI	Farida	MA MENDE
DELISSCHE	Thierry	MA RODEZ
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
DUFOUR	Véronique	MA TARBES
LABELLE	Christine	MA TARBES
BIZOT	Delphine	MA TARBES
BARILLEC	Anne-Lise- Marie	MA TARBES
ARRICOT	Sylvie	SPIP 11
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
TOUZELET	Sandra	SPIP 11
KAABECHE	Omar	SPIP 12-46

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

SAUVESTRE-CAVALIE	Muriel	SPIP12-46
NALILACARIN	Sandy	SPIP 12-46
GOUDY	Sylvie	SPIP 12-46
LAMBOLEY	Eric	SPIP 30-48
KHELAIFIA	Samira	SPIP 30-48
AYALA	Felipe	SPIP 30-48
CONTRI	Celine	SPIP 30-48
LAMBERT MAROUZET	Anne	SPIP 30-48
LENEVEU	Pierrick	SPIP 34
PORTE	Morgane	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP 34
CHAOUA	Yamina	SPIP 34
DELTOUR	Isabelle	SPIP 34
SYLVANIELO	Joan	SPIP 65
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
POCQ	Sabine	SPIP 65
BARANGER	Pascale	SPIP 81
HOAREAU	Rémy	SPIP 81
ENJALRAN	Catherine	SPIP 81
FRANCOIS	Adeline	SPIP 81
PERRON	Béatrice	SPIP 66
LAMBRIGOT	Philippe	SPIP 66
PRETOT	Barbara	SPIP 66
MIEL	Nina	SPIP 66
DEBOU	Magali	SPIP 66
KHADRAOUI	Faouzi	SPIP 66
DAVEUX	Nathalie	SPIP 66
RIVIERE	Franck	MA MONTAUBAN
ROYER	Sonia	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
COMBRES	Karine	MA MONTAUBAN
MEUNIER	Véronique	SPIP 82-32
MAUDRY	Céline	SPIP 82-32
LIEGEOIS	Laurent	SPIP 82-32
MASCALI	Laëtitia	SPIP 82

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

CAUBEL	Céline	CP PERPIGNAN
RIBON	Clara	CP PERPIGNAN
CATALA	Carole	CP PERPIGNAN
GODEFROID	Séverine	CP PERPIGNAN
MONTEIL	Richard	CP PERPIGNAN
MEJEAN	Patrick	CP PERPIGNAN
DEROCHE	Camille	CP PERPIGNAN
BLONDEL	Stéphanie	CP PERPIGNAN
BRUNOVIC	Anne-Sophie	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
MAVEYRAUD	Laurence	CP PERPIGNAN
JMAILI	Djamila	CP PERPIGNAN
LABORDE MOURET	Christine	CP PERPIGNAN
FONTIBUS	Cathy	CP SEYSSES
SEGUELA	Céline	CP SEYSSES
SILVANO-MARTIN	Audrey	CP SEYSSES
MARTI	Thierry	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
EYNARD	Emmanuel	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
BOUTRIT	Jean-Michel	MA CARCASSONNE
CANET	Nicolas	MA CARCASSONNE
BRUEL	Eric	EPM LAVAUUR
VIVAN	Lucas	EPM LAVAUUR
FERRAND	Noémie	EPM LAVAUUR
DUMAS	Véronique	SPIP 31-09
BRICE	Chafika	SPIP 31
GIRAUD	Jean	SPIP 31-09
LABORIE	Laurence	SPIP 31-09
THERET	Magali	SPIP 31-09
MAYNAUD	Laurent	SPIP 31-09
HANNECART	Véronique	SPIP 11
LALLEMENT	Sandrine	CP BEZIERS
BEGUE	Marie Mylène	CP BEZIERS
CHAUVIRE	Patricia	CP BEZIERS
VERNADAT	Marion	CP BEZIERS
NOUI	Lilia	DISP TOULOUSE

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

THUILLIER	Cynthia	DISP TOULOUSE
RASTELLI	Cédric	DISP TOULOUSE
FAUSTIN	Nathalie	DISP TOULOUSE
RAMBERT	Camille	DISP TOULOUSE
LADOUR	Yasmine	DISP TOULOUSE
LACOMBE	Stéphanie	DISP TOULOUSE
WURTZEL	Barbara	DISP TOULOUSE

Article 25

Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire des recettes et dépenses, en mon nom pour les actes liés au programme 349 « transformation publique » relatif au Fonds vert de l'Etat CFVE :

- Mme Chloé GARDENAL, secrétaire générale
- Mme Esther MARCOS, cheffe du département des affaires immobilières
- M. Julien ESPEU, adjoint à la cheffe du département des affaires Immobilières
- Mme Emilie COAT, cheffe de l'unité du suivi financier des opérations au département des affaires immobilières
- Mme Stéphanie LACOMBE, cheffe du département du budget et des finances
- Mme Barbara WURTZEL, adjointe à la cheffe du département du budget et des finances

Article 26

La décision n°15/2026 du 27 avril 2026 portant délégation de signature de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse par interim est abrogée.

Article 27

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI



RECTORAT

R76-2026-05-18-00001

Arrêté de création de la commission régionale
d'accès à l'enseignement supérieur (CRAES)



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté relatif à la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur

Montpellier, le **18 MAI 2026**

**Madame la Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités**

VU le code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-21 ;

VU le code du sport, notamment l'article L.221-2 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Il est créé auprès de la rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités, une commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur en application de l'article D.612-1-21 du code de l'éducation.

ARTICLE 2 :

La commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur exerce une mission de conseil auprès de la rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités. A cet égard, elle :

- formule, pour les candidats auxquels aucune proposition d'admission n'a été faite et qui ont émis au moins un vœu en phase principale ou complémentaire, une proposition d'inscription dans une formation en tenant compte du projet de formation de ces candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et leurs préférences ;

- réexamine le dossier présenté par des candidats dont la situation justifie, eu égard à des circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou à leurs charges de famille, une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée. Il est tenu compte de la situation particulière que les intéressés font valoir, des acquis de leur formation antérieure, de leurs compétences et de leurs préférences.

ARTICLE 3 :

La commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur est présidée par la rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités.

Elle est composée de deux instances académiques siégeant pour l'une à Montpellier et pour l'autre à Toulouse.

La présidence de l'instance académique de Montpellier est assurée par la rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier.

La présidence de l'instance académique de Toulouse est assurée par le recteur de l'académie de Toulouse.

ARTICLE 4 :

Sont membres de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur :

- Madame Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités, présidente ;
- Monsieur Karim BENMILOUD, recteur de l'académie de Toulouse, vice-président ;
- Madame Véronique DOMINGUEZ-GUILLAUME, rectrice déléguée à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, vice-présidente ;

1° Au titre de la région académique :

- Monsieur Marc FIROUD, secrétaire général de région académique ou son représentant ;

Au titre de la direction régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) :

- Madame Laurence COLLAS, directrice régionale de la DRAJES ou son représentant ;

Au titre de la direction régionale académique d'information et d'orientation (DRAIO) :

- Monsieur Michael DECOOL, directeur de région académique à l'information et à l'orientation ;
- Madame Anne VIADIEU, directrice de région académique à l'information et à l'orientation adjointe ;
- Monsieur Benjamin PRÉTAT, référent Parcoursup ;
- Madame Odile FABRE, adjointe du DRAIO ;
- Madame Béatrice ROSE, Cheffe de projet Continuum -3/+3 ;

Au titre de la direction régionale académique à la formation professionnelle initiale et continue et de l'apprentissage (DRAFPICA) :

- Monsieur Nicolas MADIOT, directeur de région académique à la formation initiale et continue et à l'apprentissage ou son représentant ;

Au titre du service régional académique de l'enseignement supérieur (SRAES) :

- Madame Aline TEISSIER, cheffe du service régional académique de l'enseignement supérieur ou son représentant ;

2° Au titre de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) :

- Monsieur Julien TOGNOLA, directeur régional de la DREETS ou son représentant ;

3° Au titre de l'agence régionale de santé (ARS) :

- Monsieur François MENGIN LECREULX, directeur général de l'ARS ou son représentant ;

4° Au titre de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) :

- Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de la DRAAF ou son représentant ;

5° Au titre du Conseil régional Occitanie :

- Madame Carole DELGA, présidente du conseil régional Occitanie ou son représentant.

ARTICLE 5 :

La composition de la commission régionale d'accès à l'enseignement supérieur est ainsi complétée pour chacune de ses deux instances académiques :

1° Instance académique de Montpellier :

Au titre des universités et des instituts universitaires de technologies (IUT) :

- Monsieur Philippe AUGE, président de l'université de Montpellier ou son représentant ;
- Madame Anne FRAISSE, présidente de l'université de Montpellier Paul Valéry ou son représentant ;
- Monsieur Benoît ROIG, président de l'université de Nîmes ou son représentant ;
- Monsieur Yvan AUGUET, président de l'université de Perpignan Via Domitia ou son représentant ;
- Monsieur Moulay Said EL YOUSOUFI, directeur de l'IUT de Nîmes ou son représentant ;
- Monsieur Philippe GERBIER, directeur de l'IUT de Montpellier-Sète ou son représentant ;
- Monsieur Jérôme AZÉ, directeur de l'IUT de Béziers ou son représentant ;
- Monsieur David DUVAL, directeur de l'IUT de Perpignan ou son représentant ;

Au titre des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) :

- Madame Violaine RIGAL, directrice IFSI – CRIP (membre titulaire) ;
- Monsieur Anthony VALLAT, directeur IFSI de Mende (membre titulaire) ;

Au titre des établissements scolaires :

- Monsieur Arnaud COMBET, proviseur du lycée Joliot Curie à Sète (membre titulaire) ou son représentant ;
- Monsieur Arnaud SOBZYCK, proviseur du lycée Alphonse Daudet à Nîmes (membre titulaire) ou son représentant ;
- Madame Annick DEPOUES, directrice du lycée Notre Dame de La Merci à Montpellier (membre titulaire) ou son représentant ;
- Monsieur François MARTINEZ, proviseur du lycée Dhuoda à Nîmes (membre suppléant) ou son représentant ;

Au titre des centres d'information et d'orientation (CIO) et des psychologues de l'Éducation nationale :

- Monsieur Philippe Le BOULAIRE, directeur du CIO de Montpellier Celleneuve (membre titulaire) ;
- Madame Sandrine SALMERON, directrice du CIO de Montpellier Esplanade (membre suppléant) ;
- Monsieur Cheikh LATRACHE, psychologue de l'Éducation nationale (membre titulaire) ;
- Monsieur Renaud TADDEI, psychologue de l'Éducation nationale (membre suppléant) ;

Au titre du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) :

- Madame Sandrine CLOAREC, directrice générale du CROUS de Montpellier (membre titulaire) ou son représentant ;

Au titre des corps d'inspection :

- Madame Chrislaine GIL, IEN- ET EG (membre titulaire) ;
- Madame Héléne MICOUD, IEN- ET EG (membre suppléant) ;
- Monsieur Frédéric LIEZ, IEN IO (membre titulaire) ;
- Monsieur Paul HERNANDEZ, IEN IO (membre suppléant) ;
- Madame Nathalie RANCHIN, IA-IPR (membre titulaire) ;
- Madame Isabelle MERCIER, IA-IPR (membre suppléant) ;

2° Instance académique de Toulouse :

Au titre des universités et des instituts universitaires de technologies (IUT) :

- Monsieur Hugues KENFACK, président de l'université Toulouse Capitole ou son représentant ;
- Madame Emmanuelle GARNIER, présidente de l'université Toulouse - Jean-Jaurès ou son représentant ;
- Madame Odile RAUZY, présidente de l'université Toulouse ou son représentant ;
- Madame Christelle FARENC, directrice de l'institut national universitaire Jean-François Champollion ou son représentant ;
- Madame Christinè BARROT, présidente de l'ARIUT ou son représentant ;
- Monsieur Mike TOPLIS, président de la COMUE Université de Toulouse ou son représentant ;

Au titre des instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) :

- Madame Jeanne Moncorget, Directrice IFSI – CH Tarbes – Lourdes et chargée de la direction du Regroupement IFSI Université de Toulouse ou son représentant ;

Au titre des établissements scolaires :

- Madame Marie-Thérèse DE ONA, proviseure du lycée Antoine Bourdelle à Montauban ou son représentant ;
- Monsieur Erick CHARNAY, proviseur du lycée Toulouse-Lautrec à Toulouse ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Marc COURTADE, directeur du lycée Pradeau la Sède à Tarbes-RENASUP ou son représentant ;

Au titre des centres d'information et d'orientation (CIO) :

- Madame Emmanuelle FARADONI, directrice du CIO de Toulouse Rangueil ou son représentant ;

Au titre du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) :

- Madame Odile JANKOWIAK-GRATTON, directrice du CROUS de Toulouse ou son représentant ;


Au titre des corps d'inspection :

- Madame Carine DOWLING, doyenne des IEN-IO ou son représentant ;
- Monsieur Marc PACQUETET, doyen des IEN-ET EG ou son représentant ;
- Monsieur Jérémy PAUL, doyen des IA-IPR ou son représentant.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités


Carole Drucker-Godard

SGAR Occitanie

R76-2026-05-06-00008

Décision n° 18-2026 de la DISP



**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**Décision n°18/2026 portant délégation de signature
de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse**

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Vu le code pénitentiaire, notamment son article R. 113-65,

Vu le code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 1er avril 2026, nommant Mme Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, à compter du 1er mai 2026,

Vu la décision du 6 mai 2026 du directeur de l'administration pénitentiaire modifiant la décision du 3 mars 2026 portant délégation de signature à Madame Franca Annani, directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse,

Décide :

Article 1

Délégation permanente est donnée à **Madame Nathalie Faustin**, directrice interrégionale adjointe des services pénitentiaires, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 2

Délégation permanente est donnée à **Madame Chloé Gardenal**, directrice des services pénitentiaires et secrétaire générale, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Article 3

Délégation permanente est donnée à **Madame Patricia Reulet**, directrice des services pénitentiaires et cheffe du département sécurité et détention, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 4

Délégation permanente est donnée à **Madame Sophie Avril**, commandante des services pénitentiaires et adjointe à la cheffe du département sécurité et détention, aux fins de signer au nom de la directrice interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, tout arrêté, décision, acte, document, correspondance se rapportant à l'exercice des attributions visées dans le tableau ci-joint.

Article 5

Les dispositions de la décision N°7/2026 du 18 avril 2026 sont abrogées.

Article 6

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

**Direction interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse**

**La directrice interrégionale des services pénitentiaires Toulouse
donne délégation de signature, en application du code pénitentiaire (articles R. 113-65)
aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous :**

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directrice interrégionale	Secrétaire générale	Cheffe du département sécurité et détention et la cheffe dudit département	Adjointe à la cheffe du Département sécurité et détention	Cheffe du département insertion et probation et adjoint à la Cheffe dudit département
Toute décision d'affectation dans les centres ou de détention ou quartiers centres de détention, les centres ou quartiers de semi-liberté ou, les centres ou quartiers pour peines aménagés, les maisons d'arrêts ou quartier maisons d'arrêt des condamnés. Toute décision d'affectation et changement d'affectation des personnes détenues condamnées	D. 211-11 D. 211-18 à D. 211-22 D. 211-24 D. 211-27 D. 211-29	X	X	X	X	
Toute décision de maintien de l'intéressé à l'établissement, mise à disposition d'une autre direction interrégionale, dessaisissement au profit du ministre de la Justice	D. 211-24	X	X	X	X	

Toute décision de changement d'affectation relevant de sa compétence ou de dessaisissement au profit du ministre de la justice	D. 211-26	X	X	X	X	
	D. 211-27					
Ordonner ou annuler, à l'intérieur de la DISP de Toulouse, tous les transfèrements individuels ou collectifs qu'il estime nécessaire.	D. 211-31	X	X	X	X	
	D. 215-13 R. 322-5					
Autorisation de rapprochement familial de la personne détenue prévenue, après avis conforme du magistrat saisi du dossier de la procédure, dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	X	X	X	X	
	R. 412-18	X	X	X	X	X
Décision relative aux recours des personnes détenues contre une décision de refus de classement, de déclassement, de refus d'affectation ou de fin d'affectation dont elles font l'objet	R. 224-5	X	X	X	X	
	R. 224-6					
	R. 224-7					
	R. 224-9					
	R. 224-10					
Décision de placement provisoire et de placement initial en Unité pour détenus violents (UDV), ainsi que les décisions de renouvellement et de mainlevée de ces mesures						
Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Code pénitentiaire	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe de département sécurité et détention	Adjointe à la Cheffe département sécurité et détention	Chef de département insertion et Adjoint à la cheffe dudit département
Autorisation à portée générale de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 341-10	X	X	X	X	
	R. 113-65					
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les personnes détenues en matière disciplinaire	R. 234-43	X	X	X	X	
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par les personnes détenues ou à une partie	R. 315-2	X	X	X	X	



à qui la décision a fait grief							
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les personnes détenues pour l'application de l'article L.122-1 du code des relations entre le public et l'administration	R. 313-6 R. 313-8	X	X	X	X		
Autorisation pour un mandataire agréé d'intervenir dans le ressort d'une autre direction interrégionale des services pénitentiaires	R. 313-7	X	X	X	X		
Validation des règlements intérieurs ou des éventuelles modifications du règlement intérieur des établissements pénitentiaires	R. 112-23	X	X	X	X		
Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale	R. 113-65	X	X	X	X		
Décision de prolongation du placement à l'isolement au-delà de 6 mois et inférieur à 1 an, proposition de prolongation du placement à l'isolement au-delà d'un an et de deux ans au Ministre de la Justice, décision de main levée de la mesure d'isolement, avis en matière d'isolement d'une personne détenue lorsque la compétence appartient au garde des sceaux	R. 213-24 R. 213-25 R. 213-27 R. 213-28 R. 213-29	X	X	X	X		
Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasure	R. 113-65	X	X	X	X		
Signature d'un protocole sur les modalités d'intervention de l'établissement public de santé	D. 115-4	X	X	X	X		
Habilitations et retrait d'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps partiel et autres personnels médicaux et hospitaliers exerçant dans les US et ou les SMPR	D. 115-14	X	X	X	X		
Suspension de l'habilitation des personnels hospitaliers exerçant à temps plein dans les US et ou les SMPR	D. 115-17	X	X	X	X		
Autorisation, pour une personne détenue, de se faire soigner par un médecin de son choix	R. 322-1 R. 113-65	X	X	X	X		
Désignation des médecins chargés de dispenser des soins au personnel	D. 113-5	X	X	X	X		
Autorisation d'hospitalisation d'une personne détenue dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale et dans un établissement de santé privé	R.113-65 D.391 CPP	X	X	X	X		



	Code pénitentiaire	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe de département sécurité et détention	Adjointe Cheffe de département sécurité et détention	Chef de département insertion et	Adjoint au chef de département insertion et	
Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code pénitentiaire	Autorisation, après avis de la commission consultative, du maintien de l'enfant au-delà de ses 18 mois auprès de sa mère en détention	X	X					
	D. 216-23 R. 113-65							
	Nomination des membres non fonctionnaires de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder auprès d'elle son enfant, au-delà de la limite de l'âge réglementaire	X	X					
	D. 216-24 R. 113-65							
	Délivrance des habilitations et agréments des aumôniers des établissements pénitentiaires	X	X	X			X	
	D. 352-1 R. 113-65							
	Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie assurant le service religieux dans les établissements du ressort de la direction interrégionale	X	X	X				
	D. 352-3							
	Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit	X	X	X	X			
	R. 113-65 R. 381-1							
	Autorisation de la diffusion d'un audiovidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion	X	X	X				
	D. 381-2							
	Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant	X	X	X				
	Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations	X	X	X				
	D. 413-5							
	Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison	X	X	X				
	D. 341-20							
	Décision d'agrément, de refus ou de retrait d'agrément des structures qui accueillent et accompagnent des personnes sous-main de justice faisant l'objet d'une mesure de placement à l'extérieur dans les conditions prévues aux articles 723 à 723-2 et 723-4 du code de procédure pénale -	X	X	X				
	L.424-4 R.424-15 R.424-18 R.424-19 R.424-20							



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**


*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration pénitentiaire**

Délivrer les numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R. 113-9-2	X	X	X		
Transmettre au garde des sceaux son avis quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef de l'établissement pénitentiaire	R. 224-38	X	X	X		

Toulouse, le 6 mai 2026

La directrice interrégionale
des services pénitentiaires de Toulouse



Franca ANNANI

DISP TOULOUSE
E. Esplanade Compans-Caffarelli CS 81501
31015 TOULOUSE Cedex 6